

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/038

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

**Date de la Convocation**

08/10/24

**Date d’Affichage**

22/10/24

**Objet de la Délibération**

**Autorisation donnée à un aménageur pour le dépôt d’un Permis d’Aménager sur parcelles communales avec signature d’une servitude de passage.**

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, MEYER, GOMES, RECH, FIERLEJ, MARC, EVEN, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS

**Absents :** Mme LEROUX, M. CUSIN

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M. AÏTA procuration à M. MARC

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

Mme DEGEILH procuration à M. SARICA

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Mme PERSYN procuration à M. TOUNTEVICH

**Secrétaire :** M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée le projet de création d’un lotissement de 7 lots par un aménageur privé, impasse du bois du juge à Fontenilles. Pour mener à bien ce projet, le dépôt d’un permis d’aménager est nécessaire.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit autoriser le dépôt de cette demande de permis d’aménager sur deux parcelles communales qui sont intégrées dans l’emprise foncière de cet aménagement, il s’agit des parcelles cadastrées AL 70 (600m<sup>2</sup>) et AL 67 (127m<sup>2</sup>).

Il convient également de créer une servitude de passage pour véhicules, piétons, réseaux secs et humides sur la parcelle AL 70 appartenant à la Commune au profit de l’aménageur.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de :

- Autorise Monsieur Julien Espinasse, Aménageur, domaine de Cammartin 31470 Fontenilles, à déposer un permis d’aménager sur les parcelles cadastrées AL 70 (600m<sup>2</sup>) et AL 67 (127m<sup>2</sup>) appartenant à la commune,
- Approuve la création d’une servitude de passage pour véhicules, piétons, réseaux secs et humides sur la parcelle AL 70 appartenant à la Commune au profit de Monsieur Julien Espinasse, Aménageur,
- Dit que cette servitude se fera sans indemnités et que les frais d’acte seront à la charge de l’aménageur,
- Autorise le Maire ou son Adjoint à signer l’acte à intervenir chez notaire afin d’enregistrer cette servitude,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer en tant que besoin tous documents afférents à ce projet d’aménagement.

Le secrétaire de séance  
Philippe Dagues-Bie



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

